



ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO RCA10-19002-4

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance extraordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 16 juillet 2018 :

Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 19 juillet 2018.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

COMING INTO FORCE
BY-LAW NUMBER RCA10-19002-4

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the special sitting of the Lachine borough council held on July 16, 2018:

Règlement numéro RCA10-19002-4 modifiant le Règlement numéro RCA10-19002 sur le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité en prévoyant la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un membre suppléant choisi parmi les résidents de l'arrondissement

This by-law may be consulted at the borough hall during business hours.

This by-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this July 19, 2018.